

## **MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

#### **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2020, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2020-153 relatif aux chiens.

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

# **DONNÉ À LA MACAZA CE 11e JOUR DE MARS 2020**

La directrice générale adjointe

Caroline Dupuis

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale adjointe de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celuici à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11e jour de mars 2020.

Tues

Le directrice générale adjointe

Caroline Dupuis